

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix décembre**, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures** en session ordinaire, au siège du syndicat à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRESENTS : Gérard BERTHIER, David GUILLET, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Vanessa BERNE, Pierre BROUSSART (Haut-Valromey), Nicole BIDE, André BOLON, Pauline GODET, Marie-Françoise MARTINOD (Valromey-sur-Séran).

EXCUSES : Valérie TOURNEMINE (Champagne-en-Valromey), Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey), Jean ROCHE (Haut-Valromey).

ABSENTS : Jean-François MARTINE (Valromey-sur-Séran), Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

Robert SERPOL est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18/09/2025.
- 2) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 3) Vote des contributions 2026.
- 4) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026.
- 5) Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le CDG01.
- 6) Projet de création d'un espace jeux vidéo à la médiathèque.
- 7) Prolongation du PEDT-PM.
- 8) Désignation d'un coordinateur local pour le PEDT-PM.
- 9) Grandir en Milieu Rural : Signature de la convention de financement 2025.
- 10) Point sur l'intervention de Régis CASTIN sur l'activité de l'office de tourisme dans le Valromey.
- 11) Point sur l'avancement du chantier de restauration du mur de soutènement d'Arvière.
- 12) Point sur l'activité de l'observatoire astronomique de la Lèbe.
- 13) Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18/09/2025.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 18/09/2025.

2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT. [Délibération N° 2025/36]

DATE	ENTREPRISE	SERVICE	PRESTATION	MONTANT TTC
26/09/2025	EURL LYVET	Ecole maternelle Hotonnes	Remplacement tabliers volets roulants	3 032,54 €
08/10/2025	DIAGAMTER	Ecole Brénaz	Mise à jour dossier Dossier Technique Amiante	216,00 €
08/10/2025	DIAGAMTER	Ecole Virieu	Mise à jour dossier Dossier Technique Amiante	216,00 €
08/10/2025	DIAGAMTER	Ecole élémentaire Hotonnes	Mise à jour dossier Dossier Technique Amiante	288,00 €
10/10/2025	Association KAIROS Théâtre	Médiathèque	Spectacle 30/12/2025	550,00 €
14/10/2025	L'Eclat Propreté	Maison de pays	Intervention ménage (remplacement agent)	1 224,00 €
14/10/2025	Association Puzzle	PEDT-PM	Stage bénévoles "lire et faire lire"	300,00 €
14/10/2025	GITEM	Maison de pays	Achat frigo	338,00 €
28/10/2025	GITEM	Maison de pays	Achat micro-ondes	159,00 €
28/10/2025	TECHYDROENERGY CHAUFFAGE	Maison de pays	remplacement/réparation WC	3 320,40 €
30/10/2025	BORELLO ISOCIAIR	Ecole élémentaire Champagne	changement fenêtre suite effraction *	3 851,17 €
20/11/2025	Association PUZZLE	Médiathèque	Spectacle 4/10/2025	500,00 €

* remboursement SMACL 3 611,17

3. Vote des contributions 2026. [Délibération N° 2025/37]

Madame la Présidente expose à l'assemblée que selon l'article 13 des statuts du SIVOM du Valromey, « la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat est établie annuellement au regard du besoin d'équilibre évalué sur la base du budget prévisionnel ». Cette contribution est répartie entre les communes au prorata de leur potentiel fiscal 4 taxes figurant sur la fiche DGF N-1 des communes.

Elle rappelle que depuis la création du SIVOM du Valromey en 2017, une contribution de 549 000 € est versée annuellement. Cette somme correspond au montant des compétences restituées aux communes lors de l'intégration à la communauté de communes Bugey Sud et portées par le SIVOM du Valromey.

Pour l'exercice 2026, elle propose de fixer le montant de la contribution des communes adhérentes à 527 834 € et de répartir cette somme au prorata du potentiel fiscal 4 taxes figurant sur la fiche DGF 2025 des communes.

Elle rappelle que la commune de Talissieu s'est engagée à verser une participation dégressive sur 3 ans, soit 21 166 € en 2026 :

	PF 4 taxes 2025	Contribution 2026	Part communale
Arvière-en-Valromey	641 949 €	86 544 €	16.40 %
Champagne-en-Valromey	690 183 €	93 046 €	17.63 %
Haut-Valromey	1 273 309 €	171 660 €	32.52 %
Valromey-sur-Séran	1 309 833 €	176 584 €	33.45 %
TOTAL	3 915 274 €	527 834 €	100,00 %

Participation de Talissieu		21 166 €	
TOTAL		549 000 €	

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

4. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 [Délibération N° 2025/38]

Madame la Présidente rappelle l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est donc proposé à l'assemblée de faire application de cet article selon l'affectation suivante :

➤ Pour le budget général = à hauteur de 42 068 €

Chapitres	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisations 2026
20	Immobilisations incorporelles <i>Opérations non affectées</i>	1 300 €	325 €
		1 300 €	325 €
21	Immobilisations corporelles	166 975 €	41 743 €
	<i>Opération n° 13 (maison de pays)</i>	46 568 €	11 642 €
	<i>Opération n° 32 (observatoire astronomique)</i>	45 000 €	11 250 €
	<i>Hors opération (bâtiments scolaires)</i>	75 407 €	18 851 €
Totaux		168 275 €	42 068 €

➤ Pour le budget annexe Photovoltaïque = à hauteur de 18 762 €

Chapitres	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisations 2026
21	Immobilisations corporelles	75 048 €	18 762 €

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

5. Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le CDG01. [Délibération N° 2025/39]

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi en Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Madame la Présidente donne lecture au comité syndical du projet de convention du CDG01. Elle précise que la convention est d'une durée de 4 ans (elle prend effet au 01/01/2026 et se terminera le 31/12/2029).

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

6. Projet de création d'un espace jeux vidéo à la médiathèque. [Délibération N° 2025/40]

Madame la Présidente expose à l'assemblée le projet de création d'un espace jeux vidéo à la médiathèque.

Inscrit dans le schéma de lecture publique du Département de l'Ain, ce projet répond à la volonté d'attirer le public adolescent et de moderniser l'image de la médiathèque.

Des actions préalables (tournois pendant les vacances, participation au Printemps du numérique 2025 et à Cultur'ado 2025) ont déjà démontré l'intérêt du public, notamment des jeunes, des adultes joueurs et des résidents d'EHPAD, séduits par les dispositifs ludiques et numériques proposés.

L'espace jeux vidéo vise à rendre accessible une pratique culturelle contemporaine tout en favorisant l'inclusion numérique, l'apprentissage par le jeu et le lien intergénérationnel. Il est envisagé comme un support de médiation culturelle au même titre que le livre ou le film, permettant la découverte, la coopération et le dialogue entre publics.

Puis, elle précise que l'objectif est de créer un espace modulable et évolutif, en cohérence avec la dynamique de tiers-lieu déjà engagée et capable de s'adapter aux transformations futures de la médiathèque sans nécessiter de gros travaux.

Le choix a été fait d'implanter l'espace jeux vidéo dans le bureau de la médiathèque. L'aménagement prévoit :

- l'installation de panneaux acoustiques modulables, garantissant une bonne isolation phonique sans travaux lourds, afin de préserver la tranquillité de la zone de travail interne ;
- l'acquisition de mobilier harmonisé (canapé, table basse, lampe) permettant, le cas échéant, une éventuelle réorganisation des espaces ;
- L'acquisition de matériel numérique (téléviseur, consoles, jeux, casques VR).

Elle présente les devis correspondants pour un montant total de 11 843.50 € HT/ 14 212.20 € TTC.

Elle précise également que dans le cadre de la convention de partenariat signée pour la période 2023-2028 et au titre du soutien au développement des services en bibliothèque, le Département de l'Ain peut accorder une subvention selon un taux de base de 20% des dépenses éligibles HT, majoré de 20% supplémentaires lorsque la bibliothèque est intercommunale et de 10% supplémentaires pour les projets de type tiers-lieu, soit un taux de subvention total de 50%.

La subvention accordée par le Département de l'Ain serait donc de 5 921.80 € et la part d'autofinancement du SIVOM du Valromey, sur le montant HT, de 5 921.80 €.

La Présidente informe que le bureau exécutif a soutenu ce projet porté par la médiathécaire mais que des éléments nouveaux notamment une surcharge de travail exprimée par cette dernière peuvent questionner l'opportunité de continuer sur ce projet.

Consciente que ce projet d'espace jeux vidéo sera une mission supplémentaire pour la médiathèque et au regard de la charge de travail déjà constatée, la Présidente ouvre les débats sur ce sujet.

Il est acté par l'assemblée à l'unanimité que le recrutement d'une personne supplémentaire ne peut être envisagé au regard des contraintes budgétaires. Les propositions d'activités doivent se faire à moyen constant.

Marie-Françoise MARTINOD et Pierre BROUSSART s'interrogent sur la pertinence de développer cette activité au sein de la médiathèque, l'une au regard de la tranche d'âge ciblée par cette activité, l'autre au regard de la pratique solitaire que suppose l'activité. Le rôle de la médiathèque ne serait-il pas plutôt de faciliter la création d'un club de jeux vidéo.

Dominique CHARVET, en tant que non pratiquant, a une mauvaise image de ce loisir et Philippe HAMEL alerte, en effet, sur les phénomènes d'addiction. Il ajoute que si cette pratique veut être réellement pédagogique, elle nécessite des moyens humains.

Pauline GODET donne lecture des principaux objectifs du projet :

- Rendre le jeu vidéo accessible à tous et valoriser sa diversité
- Favoriser l'apprentissage, la curiosité et les compétences
- Encourager la rencontre et la mixité des publics
- S'adapter aux pratiques culturelles actuelles pour rester en phase avec les publics
- Répondre aux enjeux de territoire, de lien social et d'innovation (exclusion numérique, etc.)

Au sujet des moyens humains supplémentaires, Pierre BROUSSART rappelle que la période n'est pas du tout favorable à l'embauche d'une personne. Le risque est l'épuisement et la dispersion, qu'il ne faut pas confondre avec la diversification des missions.

Vanessa BERNE souligne que ce nouvel espace pourrait effectivement attirer un public qui ne pousse pas la porte de la médiathèque actuellement.

Robert SERPOL et Philippe HAMEL suggèrent de temporiser pour prendre le temps de finaliser ce projet, avec tous les éléments de prise de décision.

Annie MEURIAU rappelle que si la Direction de la Lecture Publique du Département a validé le projet, c'est qu'il a toute sa place dans une médiathèque.

Vu les échanges, Pauline GODET propose de constituer un groupe de travail pour travailler sur le sujet avec la responsable de la médiathèque. La commission Culture, présidée par Bernard ANCIAN, se réunira en début d'année 2026. Cela permettra également à la responsable de la médiathèque de présenter son rapport d'activité.

Le Comité Syndical, par 3 voix contre (Philippe HAMEL, Marie-Françoise MARTINOD et Dominique CHARVET), 2 abstentions (Gérard BERTHIER et Pierre BROUSSART) et 8 voix pour, approuve la demande de subvention à adresser au Département.

7. Prolongation du PEDT-PM [Délibération N° 2025/41]

Madame la Présidente expose à l'assemblée la mise en place d'un PEDT-PM (Projet Éducatif De Territoire - Plan Mercredi) sur le territoire du SIVOM du Valromey entre le 01/09/2022 et le 31/08/2025.

Ce dispositif a donné lieu à la signature d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Ain et la CAF de l'Ain, matérialisant ainsi la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant et permettant d'obtenir la labellisation « Plan Mercredi » (ainsi, les accueils de loisirs « déclarés » peuvent bénéficier d'un soutien financier accru de la CAF et d'un assouplissement des taux d'encadrement).

Puis, elle précise que lors de la commission PEDT de juillet 2025, le SDJES a reconduit tacitement la convention pour une nouvelle durée de 3 ans (jusqu'au 31/08/2028) et sur les mêmes axes :

- Accompagner l'enfant à devenir citoyen de demain (numérique, alimentation, développement durable...)
- Créer une démarche éducative locale pour permettre à l'enfant d'être acteur de son territoire
- Favoriser l'accès à des activités éducatives diversifiées.

Toutefois, considérant que la CTG (Convention Territoriale Globale) Bugey Sud dont l'objectif est de coordonner l'ensemble des politiques et actions mises en œuvre sur un territoire, afin d'assurer une cohérence des interventions, une évaluation commune des besoins et un partage des outils de pilotage et d'évaluation, est établie pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029, Madame la Présidente propose d'aligner le PEDT-PM du Valromey sur cette même période et donc de prolonger celui-ci d'un an.

Elle ajoute que les autres dispositifs en vigueur sur le territoire (Espace de Vie Sociale Ain'terlude-en-Bugey et Relais Petite Enfance Itinérant) sont également conclus jusqu'au 31/12/2029.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

8. Désignation d'un coordinateur local pour le PEDT-PM. [Délibération N° 2025/42]

Suite à la décision de l'assemblée de reconduire le PEDT-PM du Valromey jusqu'au 31/12/2029, Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la préconisation du SDJES de nommer un coordinateur PEDT local.

Elle dit que sur la période du 01/09/2022 au 31/08/2025, la coordinatrice de l'association Ain'terlude-en-Bugey, agréée espace de vie sociale et engagée dans une démarche d'éducation populaire, de soutien à la parentalité et d'animation du territoire a assuré cette mission sur la base de 20% de son temps de travail (soit 346 heures/an ou 7 heures/semaine). Ses missions principales, en lien avec le dispositif GRANDIR EN MILIEU RURAL porté par la MSA, étaient d'animer la mobilisation des acteurs éducatifs locaux, de contribuer à la définition des orientations à l'échelle du territoire et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre. Le poste a ainsi pu bénéficier d'une aide de 40% de la MSA.

Madame la Présidente propose de reconduire le partenariat avec l'association Ain'terlude-en-Bugey sur la base de 7h hebdomadaires et sur une durée, dans un 1^{er} temps, de 2 ans, soit du 01/09/2025 jusqu'au 31/12/2027 dans l'attente de connaître le renouvellement ou non du dispositif Grandir en Milieu Rural.

Elle précise que le montant de la participation financière à verser à Ain'terlude-en-Bugey serait de 8 000 € en 2026 et de 8 080 € en 2027 (hors participation de la MSA).

Annie MEURIAU souligne que le PEDT-PM du Valromey fait unanimité auprès des instances compétentes.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

9. Grandir en Milieu Rural : Signature de la convention de financement 2025. [Délibération N° 2025/43]

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille, la MSA a travaillé sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour la période 2021-2025 à laquelle le SIVOM du Valromey est éligible. Cette offre GMR a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié. Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles, dans les champs de l'accueil de la petite enfance, des loisirs et vacances, de la parentalité, du numérique et de la mobilité.

GMR propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention :

- un volet « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination,
- un volet « opérationnel », permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques GMR.

Ainsi, pour l'année 2025, la MSA a proposé d'apporter son soutien pour la mise en œuvre de plusieurs actions retenues dans le cadre de l'appel à projet PEDT-PM 2025/2026 pour un montant total de 10 946 €. Ce montant intègre un report de l'enveloppe 2024 de 1 360 € (annulation de l'action « Savoir rouler à vélo » et diminution du budget des actions « Prévention écrans », « stage pratique instrumentale » et « Eveil artistique »), soit un montant à verser de 9 586 € sur l'année 2025.

Madame la Présidente précise que cet engagement doit être formalisé par une convention. Elle demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

10. Point sur l'intervention de Régis CASTIN sur l'activité de l'office de tourisme dans le Valromey.

Afin d'assurer ses missions d'accueil et d'information touristiques, l'Office de Tourisme Bugey Sud - Grand Colombier (OTBSGC) s'appuie notamment sur l'animation de points d'accueil touristiques du territoire (Belley, Champagne-en-Valromey, Les Plans d'Hotonnes et très ponctuellement, la Maison du Vélo à Culoz). Une convention de mise à disposition a été signée entre l'EPIC et le SIVOM du Valromey (pour le local situé dans la maison de pays à Champagne en Valromey) et entre l'EPIC et la commune de Haut Valromey (pour le local situé dans la maison des Plans aux Plans d'Hotonnes).

Une rencontre a eu lieu le 21/11 avec Régis CASTIN, président et Alicia Le GAL-GILBERT, directrice pour faire le point sur l'activité de l'office de tourisme dans le Valromey.

L'Office de Tourisme fait part des moyens contraints disponibles sur l'accueil des publics et précise que ceux-ci ont été réaffectés sur Les Plans d'Hotonnes.

Les chiffres de fréquentation présentés sont les suivants :

	2023	2024	Période ouverture
Belley	5 550	4 746	Annuelle : 250 jours/an

Champagne	426	221	Avril à septembre : 2j/semaine
Les Plans d'Hotonnes	2 352	2 931	Hiver et été du jeudi au samedi

A partir de ce constat, plusieurs solutions possibles :

1. Ouverture de mars à novembre du bureau de Champagne : nécessite l'embauche d'une personne supplémentaire.
2. Ouverture du bureau que l'été : nécessite le recrutement d'un saisonnier.
3. Présence ponctuelle de l'OTBSGC sous forme de « hors-les-murs » comme il est fait au sommet du Grand Colombier ou à la Cascade de Glandieu.
4. Borne interactive disponible 7j/7.

Pauline GODET précise que l'installation d'une borne interactive serait accompagnée d'un réaménagement de l'espace d'accueil avec éventuellement un écran supplémentaire pour la diffusion des animations sur le territoire du Valromey (en lien avec le travail de collecte précis réalisé par Vivre en Valromey-Retord).

Marie-Françoise MARTINOD estime que la proposition de la borne interactive consultable de l'extérieur est satisfaisante. Il faut être réaliste face aux chiffres annoncés.

Philippe HAMEL rappelle que le touriste veut l'information tout de suite et qu'un bureau ouvert 2 jours dans la semaine n'est pas satisfaisant. La borne pourrait répondre à cette attente.

André BOLON informe que les associations aimeraient utiliser l'actuel local de l'OTBSGC. Pauline GODET précise que ce scénario peut être envisagé de manière mutualisée avec éventuellement la mise à disposition d'un bureau et d'un photocopieur. Il est décidé de constituer un groupe de travail pour co-construire ce projet de réaménagement.

11. Point sur l'avancement du chantier de restauration du mur de soutènement d'Arvière.

André BOLON informe l'assemblée du bon déroulement du chantier sur la période d'avril à novembre. La mise en sécurité a été réalisée juste avant la courte période de neige.

Il annonce qu'une visite à Hauteville chez le sous-traitant PESENTI devrait être programmée pendant l'hiver.

Rober SERPOL ajoute que la conduite du chantier actuel n'a rien à voir avec le précédent, tant sur le plan technique que du suivi : à chaque réunion de chantier, deux architectes sont présents.

Point sur le volet administratif et financier du dossier :

1 – Affermissement de la tranche optionnelle : lot 1 : 118 819.83 € TTC, lot 2 : 21 798.66 € TTC.

2 – Modification de la durée du marché : la durée initiale d'exécution du marché était de 2 fois 5 mois pour chacune des tranches de travaux. Cependant, du fait des délais importants de fourniture des pierres de taille, de leur taille effectuée pendant l'hiver 2025/2026 et de leur pose programmée début 2026 dès que la météo le permet, il est nécessaire de modifier les délais du marché :
Tranche ferme : Prolongation du chantier de 6 mois à compter du 08/12/2025 jusqu'au 07/06/2026 (soit 11 mois au total).

Tranche optionnelle : Démarrage du chantier à compter du 08/12/2025 jusqu'au 08/11/2026 (soit 11 mois au total).

3- Acte de sous-traitance : A l'entreprise PESENTI – HAUTEVILLE pour la taille des pierres d'Hauteville : Tranche ferme : 26 598.00 € HT, Tranche optionnelle : 19 198.10 € HT (la TVA est due par le titulaire).

4 – Plan de financement prévisionnel :

Tranche ferme :

Dépenses (travaux + honoraires)	401 962.14 € TTC
Subvention Département Ain	39 304.00 € TTC
Subvention Région AURA	110 539.00 € TTC
Subvention Etat - DRAC	140 686.00 € TTC
Fonds propres SIVOM	111 433.14 € TTC

Tranche optionnelle :

Dépenses (travaux + honoraires)	160 602.41€ TTC
Subvention Département Ain	15 767.00 € TTC
Subvention Région AURA	48 180.00 € TTC
Subvention Etat - DRAC	56 210.00 € TTC
Fonds propres SIVOM	40 445.41 € TTC

La participation totale du SIVOM serait donc de 111 433.14 € TTC (tranche ferme) + 40 445.41 € TTC (tranche optionnelle) + 33 127.94 € TTC (Etude de faisabilité) + 37 652.01 € TTC (Etudes MOE) = 222 658.50 € TTC. L'indemnité perçue étant de 377 769.00 €, les subventions de la tranche optionnelles pourraient ne pas être sollicitées ou de manière partielle.

12. Point sur l'activité de l'observatoire astronomique de la Lèbe.

- Fréquentation stable au global, en hausse pour les individuels, en baisse pour les groupes (notamment les centres de loisirs)
- Présentation du compte de résultat provisoire : déficit de 6500€ mais la trésorerie est bonne
- Départ d'un animateur : Kévin FAVIER. Un recrutement est en cours
- L'équipe des salariés et des bénévoles est très investie. Ils font beaucoup avec peu de moyens. Sont reconnaissants du soutien du SIVOM et s'inscrivent dans les actions du territoire.
- Points faibles :
 - Peu de bénévoles
 - Manque d'activité et donc de recettes l'hiver
- Problématique des toilettes : réfléchir à une possibilité de location de mai à octobre. Robert SERPOL précise que certaines toilettes sèches ne nécessitent que très peu de maintenance. Le SIVOM va se mettre en lien avec la CCBS qui travaille sur le même sujet pour le Grand Colombier.

Voir compte-rendu du COPIL du 2 décembre 2025 en annexe

13. Questions diverses

- Nicole BIDEZ souhaite savoir où en est le projet d'implantation de panneaux « portes d'entrée » du Valromey. Robert SERPOL répond que la CCBS et le Conseil Départemental ont donné leur accord.
- Nicole BIDEZ souhaite savoir où en est le projet « salle de spectacles ». La Présidente informe qu'un rendez-vous sur site avec les Sociétés HUGON et HUSSON va être programmée en janvier pour faire avancer la réflexion.
- Dates à noter :
 - 04/02/2026 : Commission des finances
 - 18/02/2026 : Conseil Syndical (vote du budget)
- En fin de séance, il est rappelé le départ à la retraite de la Directrice, Pascale Martinod, qui quittera ses fonctions le 19 décembre 2025. L'assemblée la remercie vivement pour tout le travail accompli depuis 1990. Pascale MARTINOD a suivi les différentes collectivités qui ont régi le Valromey (SIEV, District, Communauté de communes puis SIVOM depuis 2017. Sa connaissance des dossiers, sa rigueur et son attachement au Valromey font de Mme MARTINOD une professionnelle reconnue. L'assemblée lui souhaite une bonne retraite.

La séance est levée à 20h30

La Présidente
GODET Pauline



Le Secrétaire de séance
Robert SERPOL

